

Fait à Paris, le 25 janvier 2009

Monsieur le Ministre,

Le texte de cadrage qui a été transmis par le Ministère de l'Education Nationale au sujet de la réforme du concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) a été examiné par la COPIRELEM, Commission Permanente des IREM pour l'enseignement des mathématiques à l'école élémentaire, réunie les 9 et 10 Janvier 2009.

Elle souhaite vous faire part de son profond désaccord quant à la formulation actuelle.

En ce qui concerne l'épreuve de mathématiques d'admissibilité au CRPE composée de seulement « *deux ou trois problèmes de mathématiques* » :

- S'il est raisonnable d'évaluer la maîtrise des contenus des programmes de l'école primaire, il est également indispensable de repérer les compétences des candidats à prendre du recul par rapport aux savoirs à enseigner. Cela signifie, en particulier, que les futurs enseignants doivent pouvoir faire la preuve qu'ils ont acquis les connaissances épistémologiques *et didactiques* indispensables à la compréhension et à l'appropriation des programmes ainsi que de toutes ressources relatives à la mise en oeuvre de situations d'apprentissage. La COPIRELEM a d'ailleurs beaucoup œuvré à l'élaboration de sujets de concours "équilibrés" entre aspects purement mathématiques et aspects didactique et épistémologique. *Supprimer la partie didactique qu'ont toujours comportée les sujets de concours CERPE, marquerait un recul : ce serait nier la nécessité d'éléments de culture professionnelle dès la première année.*

- Cela laisse supposer que seul un niveau mathématique de fin de collège est nécessaire pour concevoir et mettre en oeuvre des situations d'apprentissage du cycle 1 au cycle 3. *Dans cette optique, il serait légitime de s'interroger sur l'intérêt de délivrer des masters aux futurs professeurs des écoles ... alors même que le texte de cadrage de ces nouveaux masters souligne la nécessité d'approfondissements épistémologiques et didactiques.*

La place d'un tel futur concours, en fin de troisième semestre du master, nous laisse craindre que les trois premiers semestres ne soient uniquement dédiés à une remise à niveau en mathématiques renvoyant la didactique de la discipline au quatrième semestre seulement. Or, les connaissances didactiques se construisent sur le long terme. *Le dispositif envisagé aurait*

*pour conséquence d'appauvrir la compréhension des interactions entre connaissances mathématiques, épistémologiques et didactiques, et par suite de limiter la maîtrise des compétences de base pour enseigner les mathématiques à l'école primaire.*

Le descriptif flou des épreuves orales d'admission et de la composition du jury suscite de grandes inquiétudes, compte tenu des nombreuses disciplines à enseigner à l'école :

- Il laisse croire que savoir restituer une leçon fictive devant un jury peut être révélateur de l'aptitude à enseigner.

- Nous nous interrogeons également sur l'aspect aléatoire du choix de la discipline de cette épreuve pour évaluer le candidat. Il nous semble nécessaire, d'évaluer le candidat, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral, sur ses aptitudes à enseigner dans les disciplines de base que sont les mathématiques et le français, notamment au vu de l'importance accordée à l'enseignement de ces disciplines à l'école élémentaire selon les programmes de 2008.

Tous ces éléments flous ou implicites dans le texte de cadrage pour un nouveau concours de recrutement des professeurs des écoles conduisent la COPIRELEM à vous demander d'en revoir la formulation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération et l'assurance de notre volonté de contribuer à l'amélioration de l'enseignement des mathématiques.

Pour la COPIRELEM

Les co-responsables

Cécile OUVRIER-BUFFET ; Pascale MASSELOT ; Arnaud SIMARD ; Claire WINDER